

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 6 février 2020

<u>Présents</u>

Exécutif MM. Alain Corthay maire

Etienne Murisier adjoint

Mme Coranda Pierrehumbert adjointe

Bureau du Conseil Mmes Ania Schwab présidente

Corinne Ménétrey vice-présidente

Line Müller secrétaire

Conseillères

municipales Mmes Amandine Mayer-Sommer, Paola Sanz Velasco, Valérie Sella

Conseillers municipaux MM. Christophe Berthelet, Enrico Castelli, Yannick Dupraz, Daniel Jauch,

Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre

Personnel communal M. Michel Vazquez secrétaire général

Procès-verbaliste Mme Emmanuelle Maia

Absent-e-s excusé-e-s Mmes Sylvie Barbat, Cécilia Hauser conseillères municipales

MM. José Burgos, Marc Jaquet conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

- Présentation de la stratégie de renouvellement du patrimoine arboré par Monsieur Christian Meisser, du bureau Viridis environnement Sàrl
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019
- 3. Communications du Bureau du Conseil
- 4. Communications de l'Exécutif
- Projet de délibération :
 - 01-2020: Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de Fr. 1'500'000.-, la parcelle n° 365, feuille 18, de 737 m², sise à l'angle de la route de Compois et du chemin des Champs-de-la-Grange sur la commune de Meinier, propriété de Mme Eliane Besson et M. Charles Henry Besson
- 6. Rapports des commissions
- 7. Rapports des représentants au sein des commissions externes
- 8. Divers.

La Présidente ouvre la séance du Conseil municipal à 20h15 en annonçant les personnes excusées et souhaite la bienvenue à Christian Meisser.

1. Présentation de la stratégie de renouvellement du patrimoine arboré par Monsieur Christian Meisser, du bureau Viridis environnement Sàrl

La Présidente laisse la parole au Maire qui souhaite à son tour la bienvenue à Christian Meisser, mandataire de la Commune et qui a souvent collaboré avec les autorités, par exemple dans le cadre du dernier Plan directeur communal (PDCom ci-après) pour toute la partie environnementale, biodiversité, ornithologie, etc. Christian Meisser, qui connaît très bien la région, avait le sentiment qu'il y avait des choses importantes à y réaliser; c'est dans ce contexte qu'il a fait une première présentation de sa stratégie de renouvellement du patrimoine arboré, que l'Exécutif a beaucoup appréciée. Etienne Murisier a trouvé l'idée excellente, mais celle-ci sera plutôt à mettre en œuvre par son successeur. L'objectif serait donc de lancer ce projet pour le début de la prochaine législature, d'où la présentation qui va être faite ce soir au Conseil municipal.

Christian Meisser remercie les élus pour leur accueil et indique que ce projet, qui en est au stade de l'esquisse, a été présenté à l'Exécutif à la fin 2019. L'élément déclencheur de cette idée c'est l'adoption, en décembre 2018, du PDCom de Meinier. Le volet « nature » figure parmi les objectifs dudit PDCom (maintenir une agriculture pérenne, conforter les valeurs paysagères, intégrer l'arborisation dans la réflexion sur la qualité des espaces verts). Tous ces éléments se retrouvent de près ou de loin avec la valorisation et le maintien des qualités paysagères arborées de Meinier. Le PDCom contient entre autres une fiche spécifique qui donne comme mission à la Commune de développer une stratégie communale pour la conservation et le renouvellement de la végétation arborée. Une autre fiche, qui va de pair avec la première, est un peu plus spécifiquement orientée sur la préservation de la flore et de la faune.

Ces fiches sont l'occasion de faire une première esquisse (mise en route, partenaires, financements). **Christian Meisser**, qui souligne que le Plan directeur cantonal (PDCan) comporte des fiches qui traitent de sujets similaires (nature et paysage), indique que la finalité de cette stratégie est de permettre la mise en œuvre d'actions qui rempliront des objectifs dans de nombreux domaines (paysage, patrimoine, biodiversité, climat local, arborisation, qualité de l'air, cycle de l'eau, etc.).

Il montre différentes cartes: carte Siegfried (structures ligneuses historiques passées et actuelles), extrait de l'Inventaire des voies historiques de Suisse IVS (de nombreuses voies meynites y sont répertoriées). Il relève les trois espèces d'oiseaux caractéristiques sur la région: la Huppe fasciée, la Chevêche d'Athéna (la plus grande densité de cette espèce, soit environ 10 % de la population nationale, est établie sur la Commune) – ces deux oiseaux figurant parmi les cinquante prioritaires au niveau national – et le Pigeon colombin. Travailler à la pérennisation des structures arborées de la Commune favorisera entre autres la Chevêche d'Athéna, qui niche dans les cavités des arbres.

Il présente ensuite d'autres espèces vivant sur la région et qui profitent des vieux chênes existants : le Grand capricorne (une espèce en danger au niveau national), le Lucane cerf-volant et l'Oreillard brun.

Principe de la stratégie (différentes actions) : renouveler sans délai les arbres disparus afin de compléter certaines structures bocagères, voire proposer de nouveaux emplacements, entretenir les lignées existantes, ceci en priorisant les actions et les sites.

Mise en œuvre : démarche collective, fédérer les collectivités locales, les associations, les propriétaires et agriculteurs autour d'un projet commun et y associer les habitants. Financements envisageables : canton, Fonds suisse pour le paysage (FSP), fondations privées, associations, commune(s).

Christian Meisser évoque les secteurs prioritaires proposés, qui font l'objet d'une vue d'ensemble sur une carte, puis présente deux exemples concrets. Les mesures sont indicatives et leur faisabilité sera précisée lors de discussions avec les acteurs concernés, sachant que les propositions concernent tant des parcelles publiques que privées. Les coûts sont indicatifs, car dépendant des essences choisies et de la taille des arbres, et incluent un entretien durant trois ans.

Le secteur d'Essert (carrefour route de Compois/route de Meinier) offre la possibilité de planter neuf chênes sur une structure existante pour un budget estimatif de Fr. 14'000.- (y.c. entretien durant les trois premières années). Sur le secteur de la Pallanterie/des Pralys, l'alignement pourrait être complété avec vingt-trois arbres (espèces à déterminer) pour un budget estimatif de Fr. 35'000.-. Les sept à huit secteurs identifiés représenteraient un total de 150 nouveaux arbres pour un coût global de Fr. 215'000.- à Fr. 315'000.- (plantation de 150 arbres y.c. entretien durant les trois premières années, élagage et entretien de vieux arbres, honoraires mandataire, etc.).

Pilotage par la Commune de Meinier avec différents partenaires (État de Genève, OCAN, RAE Arve & Lac Nord); ces plantations seraient associées à des actions de sensibilisation de la population. Il serait également possible de trouver des partenaires extérieurs, ou de faire appel au FSP afin de financer ces réalisations. Il rappelle que le canton dispose d'un fonds de compensation pour les arbres (projets à dimension paysagère publique). Quant au FSP, il statue sur les projets quatre fois par année. Ce fonds a été créé en 1991 en l'honneur du 700^e de la Confédération et a déjà été alimenté trois fois dans le but de soutenir des projets au niveau national pour la conservation et la valorisation du paysage.

Le Maire remercie Christian Meisser pour sa présentation très claire de ce projet qu'il trouve personnellement enthousiasmant ; il ouvre la discussion.

À la demande de **Christophe Berthelet**, **Christian Meisser** indique que les chênes qui ont séché le long de la route de Meinier avaient probablement été plantés par l'OCT. Il recommanderait, dans l'idéal, de ne pas planter des arbres trop hauts afin que ceux-ci aient plus de liberté de développement; de plus, des arbres plus petits rattrapent vite leur déficit racinaire et nécessitent moins d'entretien (taille).

Daniel Jauch souligne combien le projet d'arboriser les bordures des routes et des chemins lui tient à cœur. Il prend l'exemple de l'Allemagne, qui a planté beaucoup d'arbres fruitiers en responsabilisant les habitants concernés. Meinier est une commune très agricole qui offre peu de forêts. S'il soutient l'idée de planter des arbres, il ne faut pas le faire n'importe comment non plus, car on ne plante pas à la légère. Il y a des espèces d'arbres fruitiers qui lui paraissent aussi intéressantes que les chênes – ces derniersi ayant été importés à Genève. Il relève aussi les problèmes liés aux allergènes (tilleuls, bouleaux, etc.). Il faut donc faire attention au contexte et réfléchir à tous les paramètres. Christian Meisser confirme que l'assentiment du propriétaire foncier restera une condition sine qua non avant toute plantation.

Yannick Dupraz abonde dans le sens de Daniel Jauch. Il relève qu'il y a urgence à réagir par rapport au déclin actuel de la faune ; les plantations bio, par exemple, ont l'avantage de faire revenir les insectes. Puis il demande s'il serait possible d'inclure la réfection des murs anciens dans ce projet. Et de se poser la question sur la pollution lumineuse.

Christian Meisser indique que la restauration des murs ou éléments de chemins qui font partie de la substance historique pourrait tout à fait être intégrée à ce projet, mais il s'agit d'autres corps de métier, compétences et services. Les aspects lumineux sont plus du ressort des politiques communales et font déjà partie des réflexions lorsqu'il s'agit de rénover les éclairages publics.

Enrico Castelli, qui remercie Christian Meisser pour cette présentation très intéressante, demande si le FSP débloquerait les fonds en une fois, même en cas de réalisation échelonnée. Selon **Christian Meisser**, une proposition sur trois à cinq ans permettrait au FSP de se prononcer sur un projet global. Les financements sont rétroactifs, sur présentation des factures y relatives et pour des montants maximums fixés pour chaque arbre.

Enrico Castelli, qui remarque que le centre du village ne fait pas partie des secteurs identifiés, relève la problématique des îlots de chaleur. Selon Christian Meisser, une réflexion pourrait être menée par rapport à cette zone si une proposition émanait du Conseil municipal; il y a effectivement de gros enjeux en matière d'îlots de chaleur et il y aurait un intérêt à solliciter tout un chacun pour l'espace villageois.

Amandine Mayer-Sommer remercie à son tour Christian Meisser pour ce projet très enthousiasmant qui pourrait être pris à bras le corps par la prochaine législature. Après avoir souligné la forte proportion de Chevêches d'Athéna à Meinier et la responsabilité de la Commune par rapport à cette espèce, elle indique qu'elle pensait que les replantations étaient automatiquement faites par le canton.

En conclusion, **le Maire** rappelle que ce projet s'inscrit dans la nouvelle dynamique que les autorités aimeraient instaurer pour la prochaine législature en termes de développement durable, avec un aspect environnemental bien développé. Par rapport au planning, débuter ce projet au printemps 2020 lui semble un peu rapide ; 2021 paraît plus envisageable. Il en profite pour évoquer le magnifique livre *Entre Terre et Eau, Renaturation de la Haute-Seymaz (GE)*, auquel a collaboré Christian Meisser et qui évoque la région ainsi que cette biodiversité qui tient à cœur des autorités.

Départ de Christian Meisser. La Présidente propose 5 min. de pause.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Sur une remarque de **Corinne Ménétrey**, une 1^{re} correction est apportée en page 3, dernier paragraphe du point 1 :
 - → « Enrico Castelli indique que les enfants sont ravis de la pose des panneaux en bois de plaques en plexiglas de différente hauteur qui leur permettent de suivre le chantier. »

- Coranda Pierrehumbert demande 2^e correction, page 4, point 3, lettre a), 2^{ème} paragraphe :
 - « ... Coranda Pierrehumbert précise, sur une question de José Burgos, que le budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie était moins plus élevé que celui de l'ancienne, d'où cette seconde subvention. »

3. Communications du Bureau du Conseil

a) **Inaugurations**

Le Bureau remercie la commission Environnement, Routes & Agriculture (ERA) ainsi que la voirie pour avoir accueilli les autorités pour l'inauguration de la balayeuse.

L'inauguration du nouveau véhicule intercommunal des sapeurs-pompiers est fixée au 29.2.2020 à 18h30 (sur inscriptions jusqu'au 20.2.2020 auprès de Michel Vazquez).

b) <u>Développement durable, ateliers pour les communes</u>

La Présidente annonce que le service cantonal du développement durable propose des ateliers (cinq thèmes concernant les enjeux climatiques à l'échelon communal) du 1^{er} au 5 mars 2020 à l'espace 3DD; Line Müller y participera. Coranda Pierrehumbert précise que la première séance fera le bilan des précédents ateliers et annoncera les prochains. Sur une question d'Amandine Mayer-Sommer, le Maire indique que le lien pour les dates et lieux figurait sur la deuxième page du courrier dont la copie a été transmise aux Conseillers municipaux.

4. Communications de l'Exécutif

a) Projet intercommunal de garde auxiliaire des récoltes

Le Maire indique que lors de la dernière réunion avec les magistrats des six communes de la Seymaz (Choulex, Gy, Jussy, Meinier, Presinge et Puplinge), une réflexion a été initiée par rapport à l'engagement d'un garde auxiliaire des récoltes qui rayonnerait dans les six communes, et en particulier dans les endroits abritant de la biodiversité, afin de lutter contre les incivilités, préserver la mise à ban des vignes, des pommiers, etc. Cette personne arpenterait les différentes communes 2h/jour. Certaines précisions du canton et des communes sont encore attendues, Russin et Dardagny ayant déjà pris une mesure similaire.

b) Fermeture temporaire du chemin des Combes

Au vu des températures ambiantes, le canton a accéléré la fermeture du chemin des Combes, qui est intervenue le week-end dernier. Les autorités meynites, qui souhaitaient être avisées en amont afin d'informer la population, feront paraître un tous-ménages afin de signaler cette fermeture temporaire, proposée par le canton et qui a leur soutien. Cette mesure à l'essai, qui laisse passer les agriculteurs, cyclistes et piétons, semble respectée. En fonction de la météo en février/mars, les barrières pourraient temporairement être retirées.

c) Office postal de Meinier

Le Maire félicite Emmanuelle Maia pour la qualité de son procès-verbal relatant la rencontre entre les autorités communales et les représentants de La Poste Suisse SA. Un certain nombre de modifications ont été proposées à La Poste Suisse SA par rapport à leur propre procès-verbal qui souffrait de différentes omissions, notamment la proposition de la Commune d'installer un bancomat dans l'office de poste. La prochaine rencontre avec les représentants de La Poste Suisse SA, à laquelle seront conviés les Exécutifs des communes voisines, les représentants de la FIM (Fondation immobilière de Meinier) et de la FITIAP (Fondation de la Pallanterie), devrait avoir lieu début mai. L'idée serait de maintenir l'office postal de Meinier tant que le projet d'écoquartier n'aura pas démarré.

d) <u>Visite de Thierry Apothéloz</u>

L'Exécutif a reçu Thierry Apothéloz, Conseiller d'État responsable de la cohésion sociale, de la culture et des sports, le 4.2.2020. La délégation, composée par son chef de cabinet et Mme Le Fort, directrice du SAFCO, a fait le tour de différents lieux importants pour la Commune. Cela a permis à l'Exécutif de montrer les problèmes rencontrés, ainsi que les différents projets et réalisations meynites. Thierry Apothéloz, qui a posté son enveloppe de vote à l'office de Meinier, a aussi été informé de la situation dudit office qu'il pourra répercuter à son collègue, Pierre Maudet. Il a vu les jardins familiaux et l'emplacement projeté du futur écoquartier, qui représenterait potentiellement un endroit pour de futurs commerces. Après la nouvelle école, la crèche, la ludothèque et le service social, la visite s'est achevée sur la future extension de la Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (ZIAP) et le Centre sportif de Rouelbeau, les transformations telles que prévues devant faire l'objet de dérogations. Il est ressorti des discussions que Meinier devenait clairement une commune de référence en terme d'actions entreprises pour favoriser la cohésion sociale, se réjouit le Maire, et l'Exécutif a eu l'impression de pouvoir compter sur le soutien du canton pour les développements futurs. La semaine précédente, l'Exécutif avait reçu Sylvain Ferreti, directeur général de l'OU (Office de l'urbanisme), auquel les mêmes problématiques avaient été exposées.

e) <u>Externalisation de l'appel à candidatures pour l'engagement du de la prochain e</u> <u>secrétaire général e adjoint e</u>

L'Exécutif a choisi d'externaliser l'appel à candidatures en vue de l'engagement du de la remplaçant e de Brigitte Veuillet-Dumont, qui prendra sa retraite fin août. Il s'agit d'un virage important et qui coïncidera avec le changement de législature, une période qui sera chargée pour les nouveaux membres de l'Exécutif et du Conseil municipal. Une société sélectionnera pour l'Exécutif, en toute impartialité, les trois meilleures candidatures.

Le Maire annonce qu'un dépassement raisonnable de cette rubrique du budget est à prévoir, qui permettra à l'administration communale de répondre au changement simultané de législature et du secrétariat dans les meilleures conditions possibles. L'offre d'emploi y relative paraîtra sans doute début mars. Etienne Murisier souligne la neutralité de l'externalisation de cette procédure.

f) <u>Commissions de la nouvelle législature</u>

Le Maire annonce que l'Exécutif communiquera, après le premier tour des élections communales, des propositions concernant l'organisation des commissions pour la nouvelle législature. Une commission *Développement durable* devra sans doute y être intégrée.

g) Extension de la ZIAP

Etienne Murisier indique que l'Exécutif a reçu, en décembre 2019, le plan stratégique du développement de la nouvelle zone industrielle. Celui-ci a permis d'élaborer plusieurs scénarios quant aux futurs développements de la ZIAP et offert une vision globale sur les demandes, les bâtiments qu'il serait possible de construire et pour quel type d'occupants, la mobilité, la gestion des déchets, les énergies et, bien sûr, le financement. Les Exécutifs collongeois et meynite ont rencontré cet après-midi les représentants de la FITIAP afin d'évoquer les futurs développements et scénarios qu'Etienne Murisier résume avant de souligner l'importance de ce document et de relever l'excellence du travail qui a été réalisé. En tant que propriétaire foncier, la ZIAP sera partenaire à 35-40 % de ce projet, précise le Maire. Coranda Pierrehumbert délivre à son tour quelques explications et souligne que l'expérience et l'apport financier de la fondation permettront aux propriétaires et à la fondation de développer un projet global. À contrario d'un DDP, un cofinancement de la fondation permettrait également de garder une maîtrise sur le choix des entreprises, des volumes et des infrastructures. Christophe Berthelet ajoute que les taux préférentiels qu'obtiendra la fondation se répercuteront sur les loyers pratiqués; il souligne que la ZIAP est la moins chère de toutes les zones correspondantes, en ce moment.

Yannick Dupraz suggère de ne pas détruire le bâtiment du Cercle des Agriculteurs, ce qui permettrait de proposer à des petits artisans des loyers extrêmement bas. **Le Maire** souligne qu'il s'agit d'une parcelle privée ; ni la fondation ni la Commune n'ont leur mot à dire, dans ce cas.

Une brève discussion s'engage, à l'issue de laquelle **Etienne Murisier** souligne que l'Exécutif meynite est attentif à ces sujets et veut défendre l'idée de loger de jeunes artisans dans ce secteur. **Le Maire** ajoute que les représentants de la FITIAP viendront présenter, devant le Conseil municipal, les projets au fur et à mesure de leur avancement. S'il comprend la préoccupation de Yannick Dupraz, celle-ci ne lui paraît pas très réaliste dans ce contexte.

Sans compter que le bâtiment évoqué par Yannick Dupraz ne correspond plus du tout aux normes actuelles, notamment au niveau énergétique, ce qui n'est pas écologique, relève **Corinne Ménétrey**. En restant proactive, la Commune pourra défendre et favoriser les artisans avec des loyers attractifs.

Selon **Yannick Dupraz**, l'énergie nécessaire pour démolir un bâtiment de ce type ne compensera jamais celle pour en reconstruire un nouveau répondant aux normes Minergie. Mais ce nouveau bâtiment pourra accueillir deux à trois fois plus d'artisans que l'ancien, conclut **Corinne Ménétrey**.

h) Ateliers pédagogiques

Coranda Pierrehumbert indique que les ateliers pédagogiques (Agenda 21) scolaires ont débuté fin janvier. Six sujets seront traités dans les classes (28 ateliers entre fin janvier et juin dans 7 classes différentes découpées en 3-4 niveaux) : énergie, mobilité, alimentation, biodiversité, déchets, solidarité. La grille est désormais établie et tous les enseignants sont partie prenante.

i) Repas des aînés

Elle poursuit en remerciant de nouveau les Conseillers municipaux ainsi que les membres de la commission pour leur coup de main, très apprécié, lors du dernier repas des aînés. La Mairie a reçu de nombreux remerciements très encourageants par rapport aux efforts faits pour tenter quelque chose de nouveau. Si, en tant que Conseillers municipaux, les élus n'ont pas tous le même avis, ils ont un certain devoir de réserve et de soutien. Elle trouve

personnellement que ces derniers ont le devoir de ne pas entrer dans une polémique et d'accompagner les décisions du Conseil municipal ou les choix des différentes commissions. Elle espère qu'à l'avenir, les élus arriveront à discuter entre eux sans conditionner la population.

j) Cabas réutilisables et sachets pour aliments

Le canton ayant interdit l'emploi des sacs à usage unique, la Commune mettra en vente, lors du marché du 27.2.2020, des cabas en jute réutilisables, ainsi que des sachets pour les aliments au prix de Fr. 5.- (subventionnés à 50 % par la Commune, car leur prix coûtant est de Fr. 10.-) afin d'encourager l'abandon des sacs plastiques et de faciliter l'accès au marché.

k) <u>Bilan financier de la suppression des bouteilles d'eau et des capsules de café</u>

Selon le calcul fait par Virginie Favre, la suppression des bouteilles d'eau au profit des carafes, ainsi que l'usage des capsules de café, a engendré une économie de Fr. 3'500.- en 2019.

I) Antigel à Meinier le 14 février 2020

Coranda Pierrehumbert indique que des invitations sont encore disponibles pour cette date (festival Antigel à la salle communale de Meinier pour la Saint-Valentin), ainsi que pour les autres concerts organisés par Antigel.

5. Projets de délibérations

• <u>01-2020</u>: Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de Fr. 1'500'000.-, la parcelle n° 365, feuille 18, de 737 m², sise à l'angle de la route de Compois et du chemin des Champs-de-la-Grange sur la commune de Meinier, propriété de Mme Eliane Besson et M. Charles Henry Besson

Etienne Murisier apporte une brève explication sur le projet de délibération. Une discussion succincte s'engage sur une remarque de **Line Müller** par rapport au prix du m², qui semble plus élevé que pour les acquisitions précédentes. **Etienne Murisier** détaille le prix de vente, qui ne porte pas que sur le terrain à proprement parler. De plus, le service financier et la commission des Finances de Collonge-Bellerive ont étudié cette délibération, qui a été votée hier par le Conseil municipal collongeois.

La Présidente résume la délibération.

► Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, soit à la majorité.

(délibération votée en annexe)

6. Rapports des commissions

a) <u>Bâtiments & Aménagement</u> (BAM)

Corinne Ménétrey présente tout d'abord le plan relatif au projet de rénovation du petit local annexe de la voirie. Une offre a été demandée à une entreprise générale et le devis a été contrôlé par Pascal Tanari, architecte. Ce bâtiment a été rénové en 2012. L'autorisation

doit être déposée et le Conseil municipal sera amené à voter le crédit d'investissement, évalué à Fr. 134'000.-.

- À la demande d'Etienne Murisier, la commission a repris le projet de tireuse à eau dans la salle communale. Un essai sera réalisé le jour des Promotions (location d'une tireuse pour l'eau plate et l'eau gazeuse, avec des gobelets compostables). Une discussion sera à prévoir avec l'US Meinier, qui tient la buvette lors de cette manifestation. Le verre d'eau plate (purifiée et rafraîchie) sera probablement mis en vente ; un travail sur la communication et l'information sera nécessaire.
- ☑ La classe de Mme Strazza, enseignante à l'école, a été légèrement modifiée ; des panneaux antibruit et des stores solaires ont été installés, un tableau blanc a été supprimé. La satisfaction est générale.
- ☑ Le sol du local des pompiers doit être refait ; la commission attend une contre-offre.

b) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

En l'absence de Marc Jaquet, **Etienne Murisier** indique que :

- ☑ La commission a vu aujourd'hui le chemin des Échaux, qui nécessite des travaux d'entretien, et identifié quelques trous à reboucher.
- ☑ Le chantier du Carre d'Aval se poursuit à satisfaction; les travaux arrivent dans la dernière phase, soit les raccordements chez les propriétaires. L'équipe est très compétente et les travaux devraient être terminés fin mars. Un puits a été découvert, qui fera l'objet d'une mise en valeur lors du réaménagement de la surface.

c) Finances (FIN)

Jean-François Jordan rappelle que la présentation des comptes 2019 sera à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal d'avril prochain.

d) Petite Enfance, École & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Ania Schwab indique que la commission s'est réunie le 3 février 2020 et a traité les points suivants :

- Retour sur les derniers événements organisés par la commission (Escalade, cadeaux de Noël dans les classes); si tout s'est très bien passé, quelques modifications seront apportées à l'organisation de l'Escalade.
- Préparation des Promotions : une réflexion doit être faite pour trouver une alternative au carrousel, qui est un peu grand par rapport à la cour actuelle de l'école.
- Promotions citoyennes : six jeunes se sont inscrits pour l'instant, qui seront reçus à la Mairie le 18 février 2020 où ils verront le film sur la démocratie, qui sera suivi d'un mini-débat et d'un apéritif dînatoire ; certains membres de la commission les accompagneront ensuite au Théâtre du Léman.
- Ateliers pédagogiques : Yannick Dupraz recevra des classes sur son exploitation concernant l'alimentation, la biodiversité en lien avec l'agroforesterie, la production agricole, la transformation avec le moulin et la présence des boulangères.
- Projet de collaboration avec le jardin d'enfants de Jussy : des discussions sont en cours, car le SASAJ a de nouvelles exigences (présence d'une directrice adjointe sur chacun des deux sites). La Commune va malgré tout avancer pour essayer de mener à bien ce projet.

e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

La commission s'est réunie les 3 décembre 2019 et 28 janvier 2020, annonce Valérie Sella.

- Sylvia Antelo, la nouvelle coordinatrice sociale, a été accueillie le 28 janvier 2020. Elle a pris ses marques, a appris à connaître les personnes de la Commune et les différents intervenants sociaux, avec qui elle a pu établir de bons contacts. Elle assure également la continuité des dossiers ouverts par Brigitte Aellen. La fréquentation du service social est aléatoire; une information paraîtra dans un prochain *Meinier infos* pour en rappeler les horaires. Est aussi ressortie l'importance de tenir des statistiques sur la provenance des usagers et les situations précaires.
- La commission remercie les élus et leurs conjoints qui ont participé au repas des aînés. La Mairie a reçu des cartes de remerciements qui mettaient en avant le choix audacieux et le challenge de ce menu végétarien qui allait vraiment dans le sens du développement durable.
- ☑ La commission a terminé la préparation de la sortie des aînés du 14 mai 2020 ; la sortie et le menu seront traditionnels.

f) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

En l'absence de Sylvie Barbat, **Coranda Pierrehumbert** indique que la commission s'est réunie le 9 décembre 2019. Les discussions ont notamment porté sur le festival Antigel et sur le projet de skate parc, issu de la demande d'une classe ; la commission réfléchit afin de trouver une solution à coût raisonnable dans un endroit adapté pour les jeunes.

g) <u>Information, Communication & Votations</u> (ICV)

Jacques Petitpierre n'a rien de particulier à signaler.

7. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Communes-École

La dernière réunion de Communes-École datant du 13 novembre 2019, **Paola Sanz Velasco** n'a aucune communication particulière, ce soir.

b) Fanfare

François Mégevand rappelle que la soirée annuelle de la fanfare aura lieu le 25 avril 2020. Et la fanfare fêtera le cinquantième anniversaire de sa création le 5 septembre 2020.

c) <u>FITIAP</u> (Fondation de la Pallanterie)

Christophe Berthelet n'a rien à ajouter, ce sujet ayant été traité précédemment.

d) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le Maire n'a rien de particulier à signaler, si ce n'est que le groupement intercommunal attend de recevoir les comptes 2019.

e) Fondation immobilière de Meinier (FIM)

Enrico Castelli ayant été excusé à la dernière séance, **le Maire** indique que les dernières discussions ont porté sur le planning concernant le futur écoquartier, qui pourrait démarrer plus vite que prévu (rencontres avec les habitants et concours). Les Conseillers municipaux,

tant les sortants que les futurs, seront sollicités sur l'avenir de ce quartier par le biais d'un questionnaire. **Daniel Jauch** remarque que des rumeurs ont fait naître des inquiétudes – quant à la destruction de l'immeuble actuel – au sein de la population; une bonne information sera nécessaire. **Le Maire** rappelle qu'il a évoqué ce sujet lors de la séance préélectorale; si les façades du bâtiment ont été repeintes il y a une dizaine d'années, c'est un gouffre énergétique qui, de plus, offre des pièces de seulement 9 m². Il est possible de faire beaucoup mieux.

f) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

En l'absence de José Burgos, **Etienne Murisier** indique que l'élaboration des statuts est en cours. Le groupement ne s'est pas réuni depuis le dernier Conseil municipal.

g) <u>Pompiers</u>

Christophe Berthelet indique que les pompiers ont tenu leur assemblée générale en janvier. L'inauguration du nouveau véhicule, racheté d'occasion à Puplinge, est prévue le 29 février 2020 et l'inspection administrative de la compagnie a été fixée au 11 mars 2020. Et le jass aura lieu demain !

8. Divers

a) <u>Écoquartiers</u>

Prochaine séance du Conseil Municipal :

Line Müller

Yannick Dupraz a remis à tous, en début de séance, *L'Écho du Quartier n° 5* (septembre 2019). Il souligne que des mouvements citoyens réfléchis se mettent en place ; peut-être que la Commune pourrait s'en inspirer pour le projet d'écoquartier. **Le Maire** relève qu'il s'agit de problématiques similaires à celles posées tout à l'heure dans le cadre de la future extension de la ZIAP : l'usage d'un DDP prive le propriétaire de la maîtrise du projet.

jeudi 5 mars 2020 à 20h15.

Ania Schwab

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 22h35.

La Secrétaire	La Présidente
du Bureau du Conseil Municipal	du Conseil Municipal

Annexe: Délibération votée Meinier, le 5 mars 2020/em



Législature 2015-2020 Délibération N° 01-2020 Séance du Conseil municipal du 6 février 2020

Délibération n° 01-2020

Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de Fr. 1'500'000.-, la parcelle n° 365, feuille 18, de 737 m², sise à l'angle de la route de Compois et du chemin des Champs-de-la-Grange sur la commune de Meinier, propriété de Mme Eliane Besson et M. Charles Henry Besson.

Vu le Plan stratégique de développement de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (ci-après FITIAP) pour la période 2019-2028, adopté par le Conseil de Fondation le 13 février 2019, mentionnant notamment les investissements (acquisitions foncières...) et aménagements (routes, infrastructures...) nécessaires à la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud (extension de la zone), ainsi que le courrier de la FITIAP du 14 janvier 2020 relatif à cette acquisition,

vu la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier (création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud »), adoptée par le Grand Conseil, le 7 avril 2017, ainsi que le Plan directeur de la zone industrielle La Pallanterie-Sud N°29894-515-525, adopté par le Conseil d'Etat, le 26 juillet 2017,

vu l'acte de promesse de vente établi par Me Etienne Jeandin et signé par les parties le 17 décembre 2019,

vu l'article 14 des statuts de la FITIAP, adoptés par les communes de Meinier, le 9 novembre 2017 et Collonge-Bellerive, le 21 novembre 2017 et en vigueur depuis le 8 décembre 2018.

à la demande du Conseil de Fondation et sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité qualifiée par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir la parcelle n° 365, feuille 18, de 737 m², sise sur la commune de Meinier, propriété de Mme Eliane Besson et M. Charles Henry Besson, pour un montant de Fr. 1'500'000.-, selon les termes de l'acte de promesse de vente établi par Me Etienne Jeandin, daté du 17 décembre 2019.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 25 mars 2020.

La Présidente du Conseil municipal Ania Schwab

Meinier, le 14 février 2020